

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022
Délibération n°11

L'An deux mille vingt-deux le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT
Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à HERMITTE
Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA
LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame le maire rappelle que la commune a lancé le 11 octobre 2022 une consultation
portant sur un marché public de « *Fourniture de repas en liaison froide ou chaude pour la
restauration scolaire des écoles maternelle et élémentaire de Vallouise-Pelvoux* ».

Madame le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires,
l'entreprise Société Alpine de Boucherie (SAB) a proposé l'offre la mieux disante, pour un
montant de 6.00 € HT (6.33 € TTC) le repas, soit 156 000 € HT (164 580 € TTC) sur la durée
du marché et sa quantité estimée.

En conséquence, madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce marché de
services.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les résultats de la consultation lancée le 11 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à signer le marché de services relatif à la « *Fourniture de repas en
liaison froide ou chaude pour la restauration scolaire des écoles maternelle et
élémentaire de Vallouise-Pelvoux* » avec l'entreprise Société Alpine de Boucherie (SAB)
pour un montant de 6.00 € HT (6.33 € TTC) le repas, soit 156 000 € HT (164 580 € TTC)
sur la durée du marché et sa quantité estimée ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ces marchés ;

- **Autorise** le Maire à signer tous actes ou documents se rapportant à ce marché et à son exécution ;
- **Autorise** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au BP 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.